

DIRECTIVES DE L'EXPO 2005
A L'INTENTION
DES PARTICIPANTS OFFICIELS

GL12-1

Procédure relative aux programmes des Journées
nationales et des Journées spéciales
(Informations et formulaire de demande
de réservation de date)

(août 2003)



L'Association japonaise pour l'Exposition
Internationale de 2005

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives aux aménagements sur les constructions modulaires allouées aux participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

Groupe d'assistance aux participants officiels
Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Adresse :	Iino Building 7F 2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku Tokyo 100-0011 Japon
E-mail :	ofipat@expo2005.or.jp
Tél. :	+81-3-5521-1612
Fax. :	+81-3-5521-1613

Procédure relative aux programmes des Journées nationales et des Journées spéciales
(Informations et formulaire de demande de réservation de date)

I . Concept de base

Afin de refléter l'esprit des expositions internationales, l'Organisateur de l'EXPO 2005 AICHI, JAPON a prévu au cours de l'EXPO un programme de Journées nationales. Ce programme vise à mettre en avant les pays des participants officiels pour fêter leur présence à l'EXPO, à favoriser la compréhension internationale et à sensibiliser le public aux cultures et aux traditions des nations concernées, contribuant ainsi à renforcer l'amitié entre les peuples.

Les organisations internationales et les collectivités locales sont invitées à organiser, dans le même esprit, des Journées dites spéciales.

Les Journées nationales et les Journées spéciales auront lieu dans les structures d'accueil des manifestations mises à la disposition des participants par l'Organisateur, après concertation entre ce dernier et les participants pour inclure les Journées dans le Programme directeur des manifestations de l'EXPO.

II . Préparatifs

1. Programme de base

Les Journées nationales se dérouleront selon le programme standard indiqué ci-après. Il convient cependant de noter que le détail en sera fixé au terme de concertations individuelles entre les participants officiels et l'Organisateur.

(De plus amples détails seront disponibles sur ce programme en novembre 2003.)

Heure	Manifestation
11:00	- Cérémonie d'ouverture - Spectacle
12:00	- Déjeuner-banquet
Après-midi	- Visite du site de l'EXPO

2. Dates

En principe, les Journées nationales et les Journées spéciales seront programmées un jour de semaine pendant les 185 jours de l'EXPO, c'est-à-dire en évitant les samedis, les dimanches et les jours fériés japonais.

L'Organisateur fixera les dates des Journées nationales et spéciales à l'issue de concertations avec les participants.

La procédure initiale de demande de programmation d'une Journée nationale ou spéciale consiste à remplir le Formulaire de demande ci-joint et à le retourner à l'Organisateur par télécopie ou par courrier entre le 15 septembre et le 30 novembre 2003. Au cas où plusieurs pays ou organisations solliciteraient la même date pour une Journée nationale ou spéciale, la programmation sera, en principe, déterminée suivant l'ordre de réception des demandes.

3. Questions connexes

1) Coûts

L'Organisateur prendra en charge les dépenses afférentes à l'utilisation des structures d'accueil et à l'organisation des cérémonies associées aux Journées nationales et spéciales. Les coûts afférents à l'organisation de spectacles et d'animations ainsi qu'aux autres programmes organisés par les participants seront à la charge du participant. Aucun droit d'entrée ne pourra être perçu au titre d'un programme spécial.

L'Organisateur fournira, à titre gracieux, l'ensemble des structures d'accueil et leurs services connexes (électricité, gaz, eau, etc.), utilisés pour les attractions, animations, spectacles et autres programmes mis en oeuvre dans le cadre d'une Journée nationale ou spéciale.

2) Modalités de participation

Les modalités de participation seront décrites en détail dans des directives qui seront distribuées séparément lors de la Première Assemblée des Commissaires Généraux de Sections en novembre 2003.

III. Structures d'accueil des manifestations

Les structures d'accueil des manifestations indiquées ci-après sont mises à la disposition des participants sur le site de l'EXPO. Cependant, en principe, la cérémonie et le spectacle associés à une Journée nationale ou spéciale auront lieu dans l'EXPO Hall décrit à l'alinéa 1. ci-dessous. Par contre, les animations culturelles, les programmes d'attractions et les autres programmes spéciaux se tiendront dans les structures indiquées ci-dessous.

1. EXPO Hall (Petit auditorium couvert d'une capacité de 500 places)
Outre l'EXPO Hall, seront mises à disposition, selon le type de programme prévu, les structures d'accueil indiquées ci-dessous, sous réserve qu'elles ne soient pas programmées pour d'autres manifestations. Prière de s'adresser à l'Organisateur pour examiner les disponibilités.
2. EXPO Dome (Grand auditorium semi-couvert en forme de coupole d'une capacité de 3.000 places)
3. EXPO Plaza (esplanade en plein air d'une capacité de 10 000 personnes)
4. Espaces d'animations en plein air (place, esplanade) aménagés sur chaque *Global Common* (les 6 Hameaux du Monde)

IV. Divers

Les modalités d'organisation de projets spécifiques (invitations d'hôtes de marque par les participants à l'occasion d'une Journée nationale ou spéciale, de spectacles, d'animations et autres manifestations indépendantes organisées par les participants, etc.) devront être décidées en concertation avec l'Organisateur après la Première Assemblée des Commissaires Généraux de Sections prévue en novembre 2003.

Formulaire de demande de réservation de date et de structure d'accueil **pour l'organisation d'une Journée nationale/spéciale**

Date: (jour) (mois), (année)

Nom du pays/de l'organisation internationale:

· Date souhaitée

	Date	Raison(s) du choix
Premier choix		
Second choix		
Troisième choix		

· Structure d'accueil souhaitée : Choisir parmi les structures numérotées de 1 à 4, au paragraphe III "Structures d'accueil des manifestations"

	Cérémonie/Spectacle	Attractions, animations, etc. (facultatif)
Premier choix		
Second choix		
Troisième choix		

· Nom et coordonnées de la personne qui a rempli le présent formulaire

--

Prière de remplir ce formulaire et de le retourner à : Association Japonaise pour l'Exposition Internationale
 de 2005/Groupe d'assistance aux participants officiels

lino Bldg. 7F, 2-1-1 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011 Japon

Tél.: +81-3-5521-1612 Fax: +81-3-5521-1613

e-mail : ofipat@expo2005.or.jp

Pour tout renseignement ou information complémentaire, veuillez vous adresser au Directeur général régional responsable de votre pays ou organisation.